

Délibération n°D20240055

Rapporteur : Marie-Hélène SCOTTI

Service : Education et Citoyenneté
Secrétaire de séance : Fabien RUET

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT-SEPT JUIN, à 16 heures 30, les membres du conseil municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 22, 23, 24, 25, 24, 23, 22, à la salle Cyrano, rue du Bois Sacré, en vertu de l'article L. 2121.10 du Code général des collectivités territoriales et de la convocation en date du 20/06/2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE (1), Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Christophe DAVID-BORDIER (2), Joaquina WEINBERG (3), Alain BANQUET, Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE, Florence MALGAT (4), Joël KERDRAON (5), Marie-Hélène SCOTTI, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Joëlle ISUS, Marion SOK CHAMBERON, Fatiha BANCAL, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Catherine TAVEAU.

ABSENTS EXCUSÉS :	Josie BAYLE	a donné délégation à	Éric PROLA
	Marie-Claude ANDRIEUX	a donné délégation à	Jonathan PRIOLEAUD
	Christian BORDENAVE	a donné délégation à	Laurence ROUAN
	Florence MALGAT	a donné délégation à	Farida MOUHOUBI
	Stéphane FRADIN	a donné délégation à	Mickaël DESTOMBES
	Corinne GONDONNEAU	a donné délégation à	Gérald TRAPY
	Jean-Claude REY	a donné délégation à	Alain BANQUET
	Jacqueline SIMONNET	a donné délégation à	Christine FRANCOIS
	Christophe DAVID-BORDIER	a donné délégation à	Marie-Lise POTRON
	Joaquina WEINBERG	a donné délégation à	Marie-Hélène SCOTTI

ABSENTS : Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

- (1) Départ au dossier n°10 « Décision modificative n°1 (Budget supplémentaire) – Exercice 2024 ».
- (2) Départ au dossier n°22 « Modification des règlements intérieurs des accueils périscolaires et de la restauration scolaire et avenant au projet éducatif du territoire ».
- (3) Arrivée au dossier n°2 « Approbation du compte de gestion du receveur – Année 2023 ».
- (4) Départ au dossier n°26 « Bilan des cessions et des acquisitions de l'année 2023 ».
- (5) Arrivé au dossier n°3 « Approbation du compte administratif – Exercice 2023 ».

CLASSES DE DÉCOUVERTE PARTICIPATION COMMUNALE

VU la délibération D02220060 du conseil municipal en date du 30 juin 2022 définissant les conditions d'attribution de la participation communale aux classes de découverte ainsi que son montant ;

VU les demandes des écoles suivantes relatives à des sorties culturelles et considérant les montants forfaitaires de la participation communale, arrêtés en fonction du nombre de classes dans l'école sollicitant son versement :

- École élémentaire Jean Moulin (8 classes), pour l'organisation d'une sortie scolaire au « parc du Bournat » au Bugue, le 13 juin 2024, 2 classes de CM1/CM2 pour un effectif de 42 élèves ;
- École élémentaire de l'Alba (6 classes), pour l'organisation d'une sortie scolaire au « château de Castelnaud » à Castelnaud-la-Chapelle, le 28 mai 2024, toutes les classes pour un effectif de 100 élèves ;
- École élémentaire René Desmaison (8 classes), pour l'organisation d'une sortie scolaire à « la cité de l'espace » à Toulouse, le 13 juin 2024, 4 classes pour un effectif de 94 élèves ;
- École élémentaire du Bout des Vergnes (7 classes), pour l'organisation d'une sortie scolaire 2 classes au « festival littérature drôles lecteurs » à Monbazillac, le 24 mai 2024, 3 classes aux « grottes de Rouffignac » à Rouffignac Saint-Cernin le 2 juillet 2024, 2 classes à la « villa gallo-romaine » à Montcaret le 16 mai 2024, 7 classes pour un effectif de 164 élèves ;
- École élémentaire Simone Veil (6 classes), pour l'organisation d'une sortie scolaire au « château de Biron » à Biron, le 13 juin 2024, 3 classes pour un effectif de 53 élèves ;

- École élémentaire Edmond Rostand (7 classes), pour l'organisation du Bournat » au Bugue, le 24 juin 2024, pour les cycles 2 et à la « 18 juin 2024, pour les cycles 3, 7 classes pour un effectif de 122 élèves ;
- École élémentaire Cyrano de Bergerac (5 classes), pour l'organisation d'une sortie scolaire au « château de Castelnaud » à Castelnaud-la-Chapelle, le 2 juillet 2024, 2 classes pour un effectif de 46 élèves ;
- École maternelle de l'Alba (2 classes), pour l'organisation d'une sortie scolaire au « parc du Bournat » au Bugue, le 14 juin 2024, toutes les classes pour un effectif de 42 élèves ;
- École maternelle Gambetta (4 classes), pour l'organisation d'une sortie scolaire à « accrozarbres » à Laveyssière, le 4 juin 2024, 4 classes pour un effectif de 79 élèves ;
- École maternelle Pauline Kergomard (5 classes), pour l'organisation d'une sortie scolaire à « l'assaut du château » à Duras, le 24 juin 2024, toutes les classes pour un effectif de 95 élèves ;
- École maternelle du Bout des Vergnes (3 classes), pour l'organisation d'une sortie scolaire à « accrozarbres » à Laveyssière, le 4 juin 2024, toutes les classes pour un effectif de 54 élèves ;
- École maternelle Edmond Rostand (4 classes), pour l'organisation d'une sortie scolaire « au bois des lutins » au Bugue, le 11 juin 2024, toutes les classes pour un effectif de 71 élèves ;

VU l'avis favorable de la commission finances en date du 17 juin 2024 ;

CONSIDÉRANT que chaque école maternelle et élémentaire publique de BERGERAC peut prétendre à une subvention afin d'effectuer des classes de découverte ;

CONSIDÉRANT que la participation communale est répartie de la façon suivante :

- École composée de 1 à 3 classes : attribution tous les ans d'une subvention de 230 euros.
- École composée de 4 à 5 classes : attribution tous les ans d'une subvention de 280 euros.
- École composée d'au moins 6 classes : attribution tous les ans d'une subvention de 310 euros.

CONSIDÉRANT que ces écoles remplissent les conditions d'obtention de cette subvention, et considérant que l'ensemble de ces dépenses (3 440 €) peut être imputé sur la ligne budgétaire 65-65748-284 gérée par le Service éducation et citoyenneté de la Ville.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'ACCORDER** dans le cadre des classes de découverte, pour l'année scolaire 2023-2024, la participation communale aux écoles élémentaires Jean Moulin pour un montant de 310 €, Alba pour un montant de 310 €, René Desmason pour un montant de 310 €, Bout des Vergnes pour un montant de 310 €, Simone Veil pour un montant de 310 €, Edmond Rostand pour un montant de 310 €, Cyrano de Bergerac pour un montant de 280 € et aux écoles maternelles Alba pour un montant de 230 €, Gambetta pour un montant de 280 €, Pauline Kergomard pour un montant de 280 €, Bout des Vergnes pour un montant de 230 €, Edmond Rostand pour un montant de 280 € ;
- **D'IMPUTER** ces dépenses sur la ligne 65-65748 gérée par le Service éducation et citoyenneté de la Ville ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à la participation communale pour ces écoles.

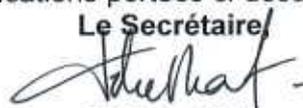
Adopté par 31 voix pour : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE (pouvoir), Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX (pouvoir), Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE (pouvoir), Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël Kerdraon, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN (pouvoir), Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU (pouvoir), Joëlle ISUS, Jean-Claude REY (pouvoir), Marion SOK CHAMBERON, Fatih BANCAL, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET (pouvoir), Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Catherine TAVEAU.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 27/06/2024.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le
et de l'affichage en date du
indications portées ci-dessus.

- 3 JUIL. 2024

d'une durée de deux mois conformément aux

Le Secrétaire

Fabien RUET

Le Maire

Jonathan PRIOLEAUD